



Gestion des actifs immobiliers



CERIU

Centre d'expertise et de recherche en infrastructures
urbaines

Gilbert Desmarais
Directeur général
AGPI

OK... J'ai un plan de match

- ▶ L'AGPI
- ▶ L'évolution
- ▶ Engagements
- ▶ Politiques
- ▶ Lois et règlements
- ▶ Gestion de projets
- ▶ **Plans directeurs**
- ▶ Cadres législatifs
- ▶ Risques
- ▶ Relations de travail
- ▶ Objectifs
- ▶ Outils
- ▶ Bonnes pratiques
- ▶ Bénéfices

OK... J'ai un plan de match

- ▶ 110 diapos
- ▶ 30 secondes par diapo
- ▶ Période de questions
- ▶ 300 secondes + 300
- ▶ 360 secondes
- ▶ 86400 secondes / jour
- ▶ **Conférence = 1 heure**

Conférence = 20 minutes



Sous quels angles devons-nous aborder la gestion d'un bâtiment?



CERIU
Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines

L'AGPI

Association des gestionnaires de parcs immobiliers institutionnels

- ▶ Programme de perfectionnement (Cégeps)
 - ▶ L'AGPI est une association qui a été créée par les gestionnaires de parcs immobiliers institutionnels afin d'assurer le développement et le partage des connaissances entre les différents réseaux.
 - ▶ L'AGPI a pour mission de :
 - ▶ « Promouvoir le développement de la gestion des parcs immobiliers institutionnels. »

Universités, Cégeps, Commissions scolaires, Réseau de la santé, Municipalités, Para gouvernemental

L'AGPI

Association des gestionnaires de parcs immobiliers institutionnels

- ▶ **Comités de travail (Gestionnaires)**
- ▶ Partenariats publics
- ▶ Partenariats privés
- ▶ Conférences
- ▶ Ateliers de formation
- ▶ Colloques et séminaires
- ▶ Site Internet
- ▶ Prises de position publiques
- ▶ Communiqués de presse
- ▶ Mémoires
- ▶ Bulletins
- ▶ Rencontres d'échanges et de concertation

L'AGPI au fil des ans



Développement - Accompagnement

Les années 2000

- Apparition d'amalgames technologiques de toutes sortes
- Prise de conscience de l'impact des déficits d'entretien
- Les programmes d'accompagnement
- Les cadres de gestions
- La stratégie énergétique du Québec

L'AGPI au fil des ans



Développement - Accompagnement

Les années 2000

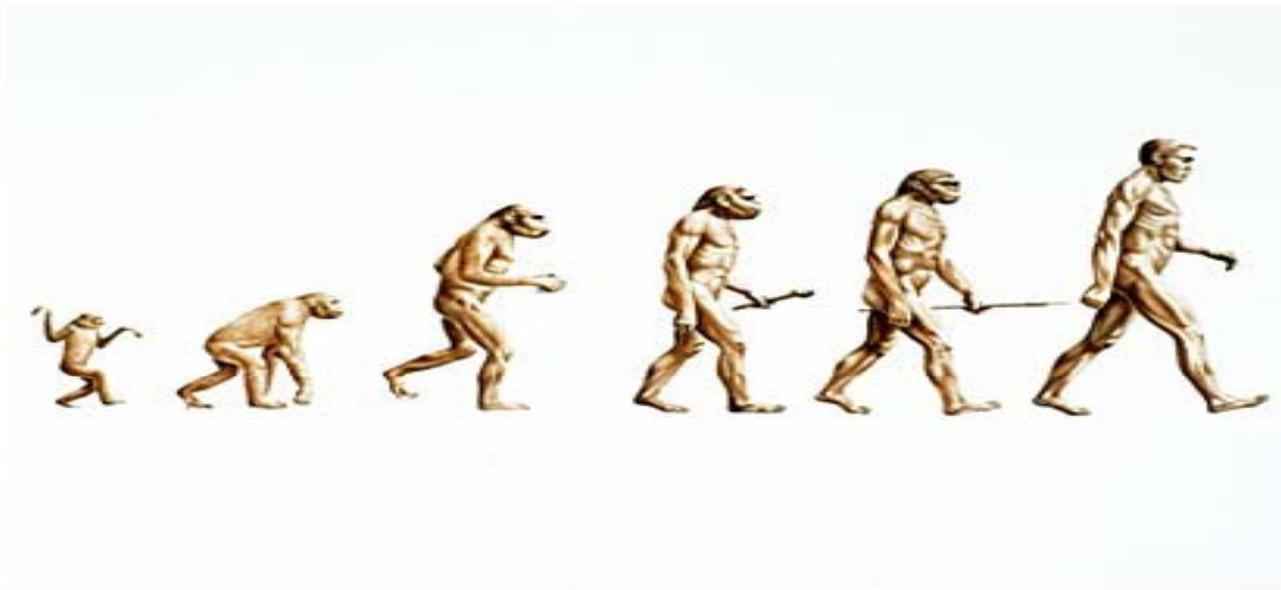
La décennie des grands constats:

- Le non remplacement, faute de ressources, des composants ayant atteint leur fin de vie utile commence à être perçu comme un passif au même titre qu'un déficit.
- Le seuil critique concernant la gestion du déficit d'entretien, c'est notre degré de tolérance vis à vis des risques encourus.

L'AGPI au fil des ans

- ▶ Maintenance en Crise... De l'investissement à la gestion de risque.(2001)
- ▶ Un bâtiment aujourd'hui, pour la vie (2002)
- ▶ Quand le bâtiment va, Tout va! (2003)
- ▶ Dans les bâtiments...des gens! (2010)
- ▶ Des bâtiments de notre temps (2011)
 - Après les « **ressources naturelles** » en 2009 et les « **ressources humaines** » en 2010, l'AGPI invitait en 2011 les gestionnaires de parcs immobiliers à réfléchir sur le dernier élément de la trilogie des **ressources**, celle du « **Temps** ».
- ▶ Des bâtiments sains (2012)
- ▶ Une gouvernance écoresponsable... **De la théorie à l'action concrète!**

Évolution



Évolution



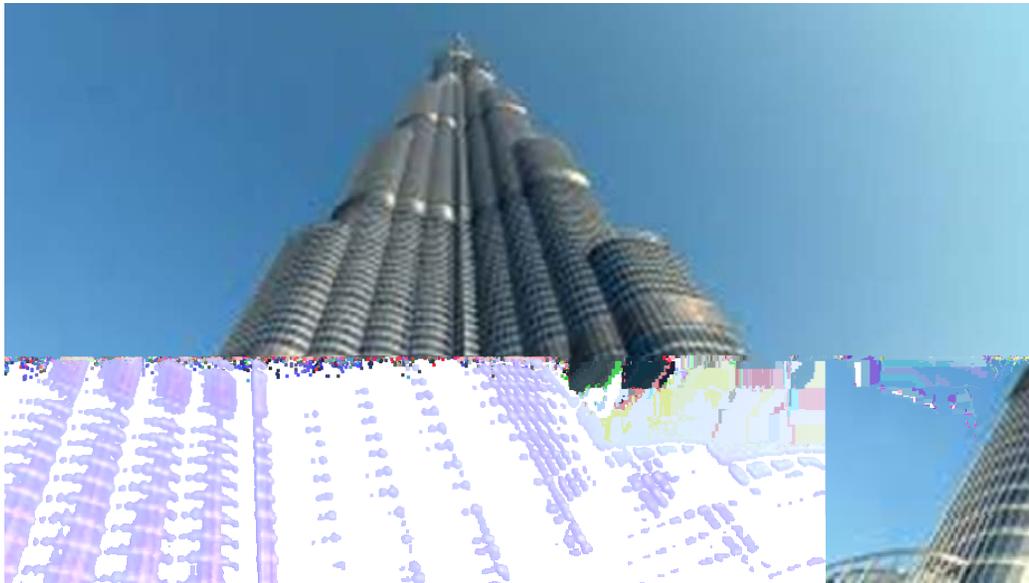
Évolution



Évolution



Évolution



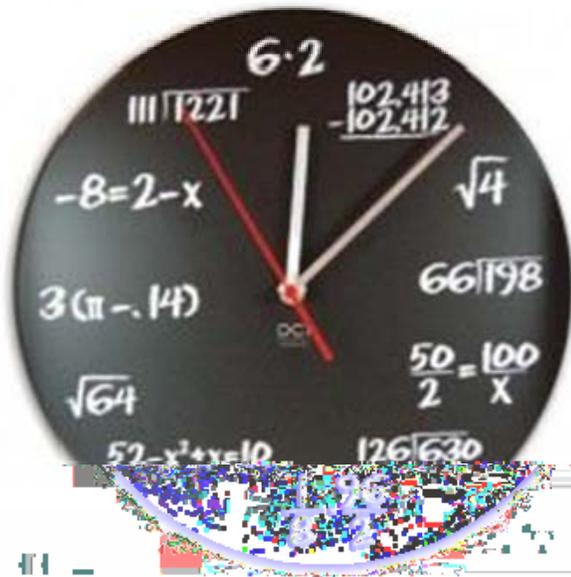
Constat



Quand le bâtiment va, tout va, mais...

Quand le bâtiment ne va pas, l'heure est grave!!

Gestion du temps



La gestion du temps parait souvent complexe si les outils sont mal adaptés aux différents besoins



L'équipe de gestion peut souvent se sentir compressée dans le temps



Le gestionnaire se doit d'être équipé pour être en mesure de travailler en mode d'aujourd'hui!



Question de mettre la table

Lorsque nous entrons dans un édifice public, nous espérons que ce dernier soit géré de façon à assurer notre santé et notre sécurité.



Question de mettre la table

- ▶ **Un bâtiment sain** dépend certes, des particularités du bâtiment lui-même, mais aussi, dans une forte proportion des personnes qui l'occupent et en assurent la gestion.
- ▶ **L'impact des occupants** dans ce contexte se mesure entre autres à travers leurs activités, les équipements et produits qu'ils utilisent et leur méthodologie d'entretien.
- ▶ La **nombreuse relève** chez les gestionnaires, n'a pas vécu les « sagas » relatives à la qualité de l'air, aux BPC, à l'amiante, aux moisissures, etc. Or, rien n'est jamais réglé. La science et la conscience nous apprenent chaque jour des sujets de préoccupation.
- ▶ Le **transfert des connaissances** doit être assuré.

Assurer la pérennité des gestes posés

Engagement de la haute direction

- ▶ La haute direction est garante de la **pérennité de l'engagement** à mettre en place des programmes. **L'impulsion doit venir d'elle**
- ▶ L'engagement découle idéalement d'une **Politique globale**
- ▶ **L'engagement doit être formel** (résolution, plan stratégique, etc.)
- ▶ L'engagement doit être **mis en évidence et connu de tous**

Énoncé d'une politique

L'organisation **s'engage à réduire la consommation d'eau potable** dans ses installations afin de contribuer à la conservation de cette ressource naturelle, en accord avec la Politique nationale de l'eau de la Province de Québec.

- ▶ -----
- ▶ XXX
- ▶ Signature du plus haut gestionnaire de l'organisation



Énoncé d'une politique

L'organisation **s'engage à réduire la consommation d'eau potable** dans ses installations afin de contribuer à la conservation de cette ressource naturelle, en accord avec la Politique nationale de l'eau de la Province de Québec.

À cette fin, **nous établirons des objectifs** de réduction de la consommation d'eau.

- ▶ -----
- ▶ XXX
- ▶ Signature du plus haut gestionnaire de l'organisation



Énoncé d'une politique

L'organisation **s'engage à réduire la consommation d'eau potable** dans ses installations afin de contribuer à la conservation de cette ressource naturelle, en accord avec la Politique nationale de l'eau de la Province de Québec.

À cette fin, **nous établirons des objectifs** de réduction de la consommation d'eau.

À cet effet, **le gestionnaire de l'immeuble** responsable de la mise en application du programme **proposera dans son plan d'action annuel, des mesures** qui assureront que les engagements de la haute direction à l'égard de ces objectifs de réduction soient atteints.

- ▶ -----
- ▶ XXX
- ▶ Signature du plus haut gestionnaire de l'organisation



Énoncé d'une politique

L'organisation **s'engage à réduire la consommation d'eau potable** dans ses installations afin de contribuer à la conservation de cette ressource naturelle, en accord avec la Politique nationale de l'eau de la Province de Québec.

À cette fin, **nous établirons des objectifs** de réduction de la consommation d'eau.

À cet effet, **le gestionnaire de l'immeuble** responsable de la mise en application du programme **proposera dans son plan d'action annuel, des mesures** qui assureront que les engagements de la haute direction à l'égard de ces objectifs de réduction soient atteints.

Le gestionnaire de l'immeuble ou son représentant devra régulièrement **inspecter l'immeuble et examiner les modalités de son exploitation** dans le but de **faire des recommandations** quant aux mesures d'entretien et aux investissements susceptibles de permettre à notre organisation d'atteindre ses objectifs d'économie d'eau potable.

- ▶ -----
- ▶ XXX
- ▶ Signature du plus haut gestionnaire de l'organisation

Planification à court et à long termes

- ▶ Tenir compte du plan directeur immobilier qui précise l'utilisation des espaces et les besoins futurs pour n'investir dans la collecte des renseignements de base que pour les installations pérennes
- ▶ Tenir compte des *Programmes fonctionnels et techniques* des projets prévus à court terme

Acquisitions des informations de base

- ▶ Faire l'inventaire des bâtiments
- ▶ Connaissance des lois et règlements
- ▶ Normes, guides et lignes directrices
- ▶ En l'absence d'une obligation stipulée par une loi ou un règlement, **l'application d'une norme ou des recommandations d'un guide reposent sur le bon vouloir**
- ▶ Respect des lois et règlements visant :
 - **une gestion rigoureuse des infrastructures publiques et des grands projets;**
 - **la responsabilisation** des gestionnaires;
 - **une gestion axée sur les résultats.**

Obligation de supervision pour les chefs de services

- ▶ Diligence raisonnable
 - De manière générale, la diligence raisonnable est le degré de jugement, de soin, de prudence, de fermeté et d'action auquel on peut s'attendre d'une personne raisonnable dans les circonstances considérées.
- ▶ Il incombe à quiconque supervise l'accomplissement d'un travail ou l'exécution d'une tâche ou est habilité à le faire de prendre les mesures voulues pour éviter qu'il n'en résulte de blessure corporelle pour autrui.

Obligation de supervision pour les chefs de services

- ▶ Code Criminel
- ▶ L.R.C. (1985), ch. C-46
- ▶ Dernière modification le 1 novembre 2013

Organisations : infractions de négligence

L'article 22.1 stipule que :

S'agissant d'une infraction dont la poursuite exige la preuve de l'élément moral de négligence, **toute organisation est considérée comme y ayant participé lorsque :**

a) **d'une part, l'un de ses agents a**, dans le cadre de ses attributions, **eu une conduite** — par action ou omission — **qui**, prise individuellement ou collectivement avec celle d'autres de ses agents agissant également dans le cadre de leurs attributions, **vaut participation à sa perpétration;**

b) **d'autre part, le cadre supérieur dont relève le domaine d'activités de l'organisation qui a donné lieu à l'infraction, ou les cadres supérieurs, collectivement, se sont écartés de façon marquée de la norme de diligence qu'il aurait été raisonnable d'adopter, dans les circonstances, pour empêcher la participation à l'infraction.**

Obligation de supervision pour les chefs de services

- ▶ Code Criminel
- ▶ L.R.C. (1985), ch. C-46
- ▶ Dernière modification le 1 novembre 2013

Obligation des personnes qui s'engagent à accomplir un acte

217. Quiconque entreprend d'accomplir un acte est légalement tenu de l'accomplir si une omission de le faire met ou peut mettre la vie humaine en danger.

S.R., ch. C-34, art. 199.

Obligation de la personne qui supervise un travail

217.1 Il incombe à quiconque dirige l'accomplissement d'un travail ou l'exécution d'une tâche ou est habilité à le faire de prendre les mesures voulues pour éviter qu'il n'en résulte de blessure corporelle pour autrui.

Gestion de projet

Référentiel de connaissances

Vue d'ensemble du management de projet

- ▶ Management de la **coordination**
- ▶ Management du **contenu**
- ▶ Management des **délais**
- ▶ Management des **coûts**
- ▶ Management de la **qualité**
- ▶ Management des **ressources humaines**
- ▶ Management de la **communication**
- ▶ Management des **risques**
- ▶ Management des **approvisionnements**

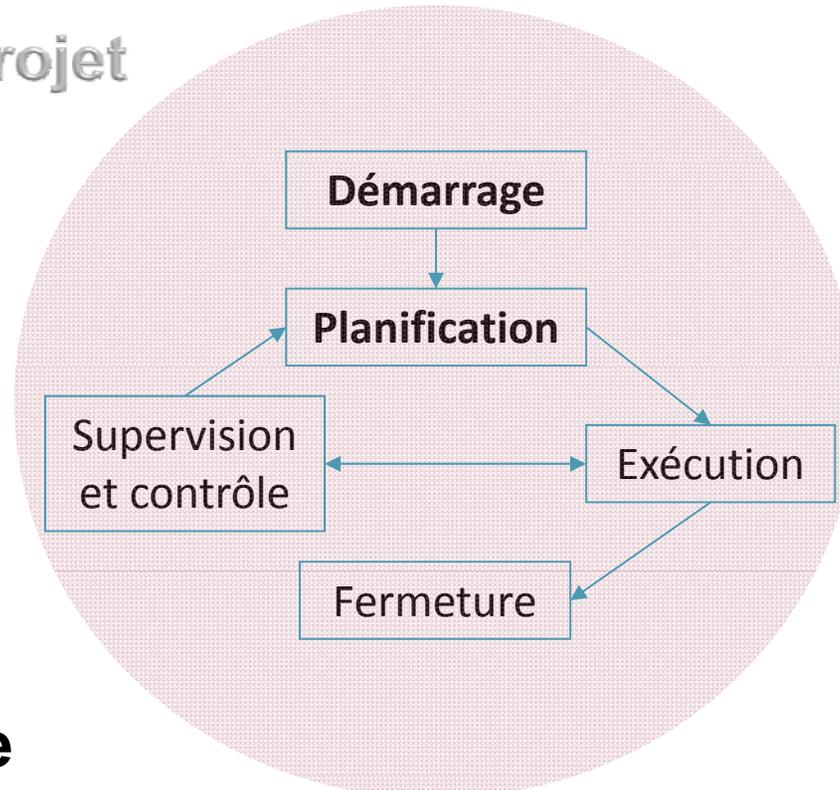
*PMI

Gestion de projet

- ▶ **Étapes**
- ▶ **Dimensions**
- ▶ **Méthodologie**

Gestion de projet

Étapes



► Démarrage

- Analyse des besoins et définition de buts mesurables.
- Revue des opérations actuelles (mesure de base pour comparaison future).
- Analyse financière, y compris le coût de revient, la PRI et le budget
- Analyse des enjeux globaux, y compris les coûts d'exploitation.

► Planification

- Comprenant les coûts, les tâches, les livrables et l'échéancier détaillé.

Gestion de projet

Dimension

Étendu du projet
(Approvisionnement)
Scope

Qualité

Argent
budget

Temps
échancier

Gestion de projet

Méthodologie

▶ Gestion interne

- Tout le projet est développé, géré et exécuté en régie interne.

▶ Gestion en consultation

- Le projet est géré par un gestionnaire de projet externe (consultant). Le développement et l'exécution sont réalisés **en partenariat avec l'équipe de régie interne.**

▶ Gestion externe

- La totalité du projet est confiée à une entreprise extérieure. **Des ressources internes sont nécessaires pour superviser le projet.**

Bénéfices

▶ Faisabilité

- L'application des **principes de gestion de projet** en assure le succès. **Les éléments marginaux ou sans bénéfices sont écartés.** Les projets sont catégorisés et ordonnancés selon leur importance. **L'équipe de régie interne demeure proactive durant la réalisation du projet.**

▶ Gestion des risques

- Une considération spéciale est apportée à la gestion des risques durant toutes les étapes de réalisation du projet. **Le développement et l'exécution sont réalisés en mode partenariale.**

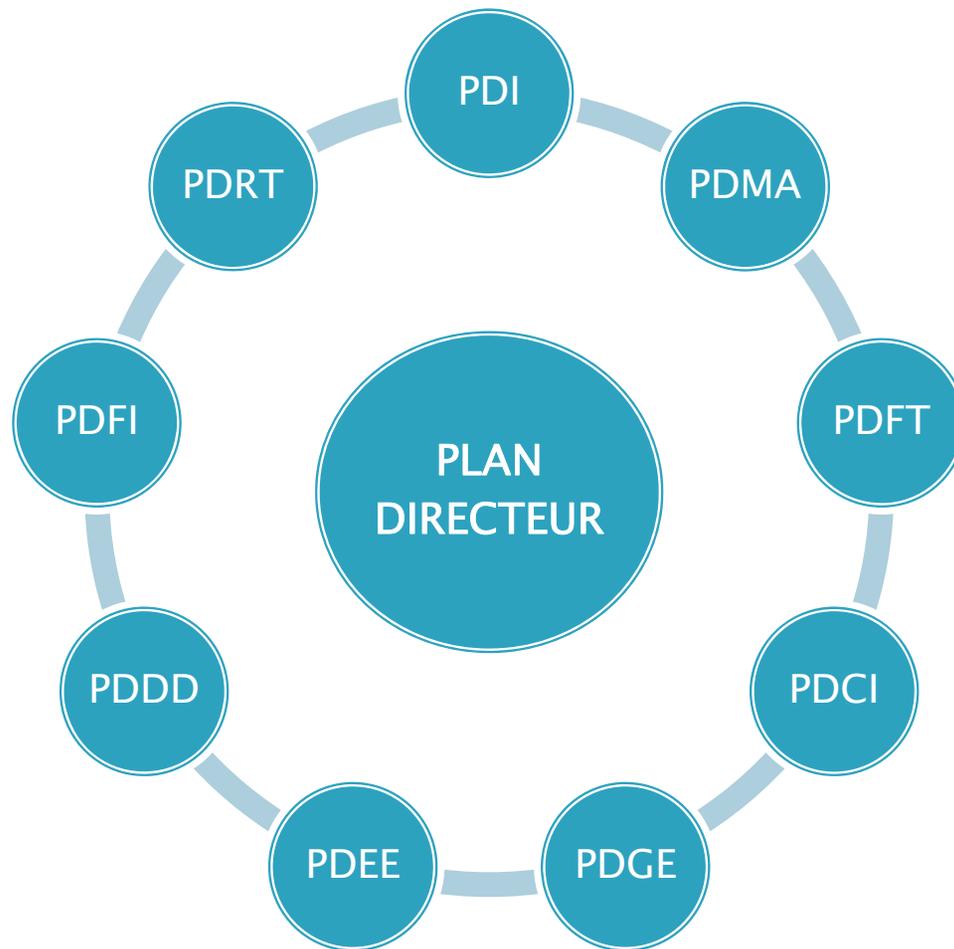
▶ Optimisation du projet

- La gestion du projet **permet de contrôler les différentes ressources en les planifiant et en les mesurant**, ce qui permet d'optimiser leur utilisation.

Qu'est-ce qu'un plan directeur?



Qu'est-ce qu'un plan directeur?



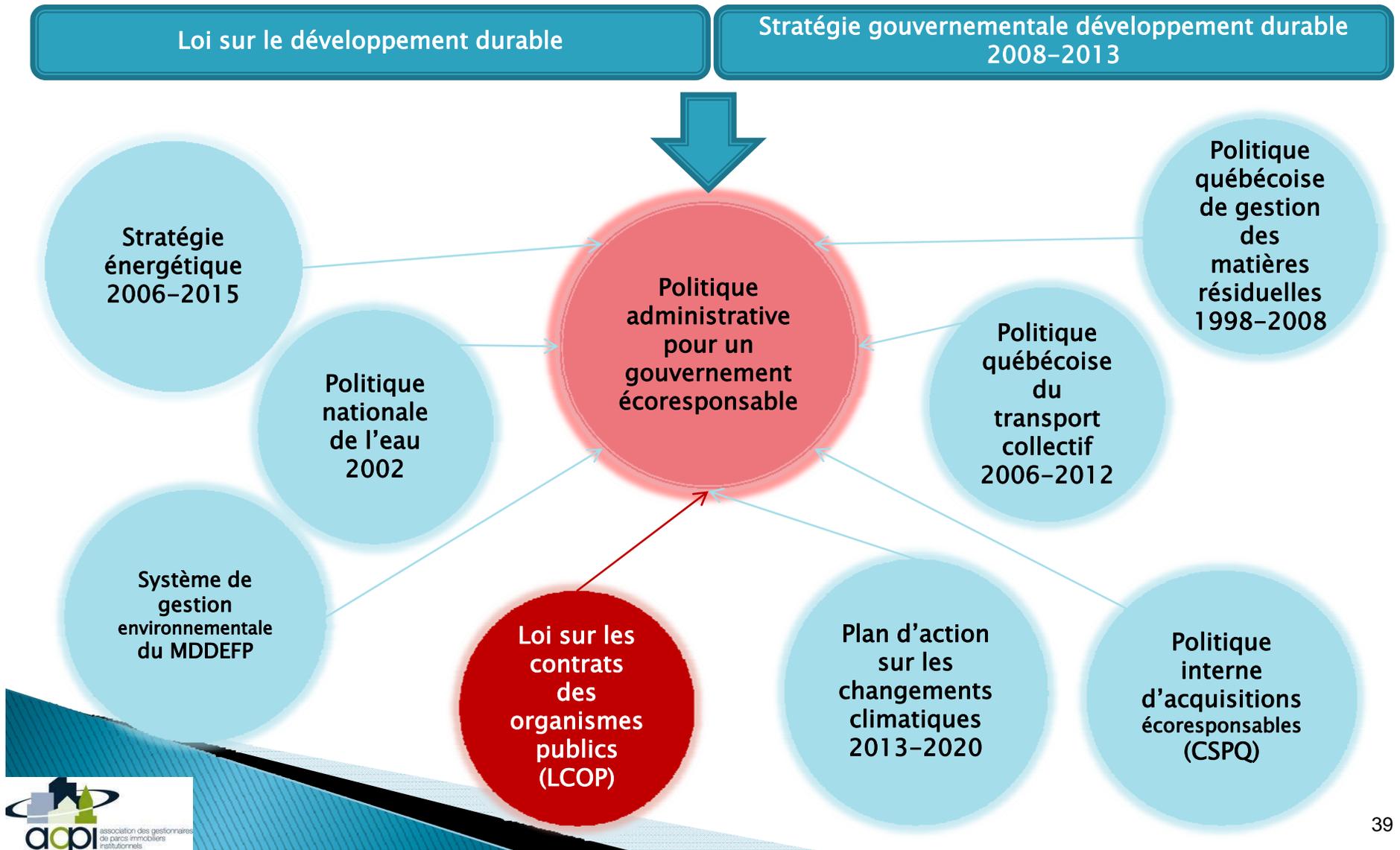
Qu'est-ce qu'un plan directeur?

- ▶ Plan stratégique global revu annuellement **qui peut s'ajuster à un contexte particulier**
- ▶ Opérationnalisation des actions à l'égard de la clientèle de la communauté ainsi que de tous les membres de l'organisation
- ▶ Document de référence pour les membres de l'organisation

Pourquoi un plan directeur?

- ▶ Pour tracer la voie et identifier les priorités de gestion
- ▶ Pour identifier les éléments sur lesquels nous devons travailler pour atteindre nos objectifs
- ▶ Pour focaliser les efforts de tous les intervenants vers les objectifs à atteindre
- ▶ Pour travailler de façon concertée avec tous les partenaires

Cadre législatif (développement durable)



Risque (définitions)

▶ Risque

- Danger plus ou moins prévisible. Il réfère à l'incertitude des résultats.

▶ Danger

- Ce qui est une menace, un potentiel de risque, ce qui met en péril l'existence de quelqu'un, de quelque chose.

▶ Probabilité

- Regroupement d'indices qui portent à croire qu'un événement peut se produire.

▶ Incidence

- Effets ou conséquences découlant de quelque chose (le risque).

▶ Niveau de risque

- Degré de comparaison par rapport à un critère donné. (conséquences multipliées par la probabilité de survenance).

Risque (perceptions et bonnes pratiques)

▶ Risque

- Une question importante en matière d'accidents du travail.

Ce qu'une personne considère comme un risque acceptable, d'autres peuvent l'estimer inacceptable.

- EXEMPLE: la sécurité électrique sur le lieu de travail
- la norme CSA Z462
exigences de maintenance
- la norme CSA Z463 (novembre 2013)

les meilleures pratiques en matière de maintenance des équipements alimentés électriquement, des systèmes de distribution d'électricité et des dispositifs de contrôle.

Risque (perceptions et bonnes pratiques)

▶ Risque

- la maintenance sécuritaire (abordées dans la norme CSA Z462)
- la norme CSA Z463 (novembre 2013)
les meilleures pratiques en matière de maintenance des équipements alimentés électriquement, des systèmes de distribution d'électricité et des dispositifs de contrôle.
- L'accent porté sur les principes de prévisibilité, les modes de défaillance à prévoir et la maintenance préventive régulière, afin d'éviter les indisponibilités prolongées et de maintenir la disponibilité des équipements essentiels.
Un intérêt particulier pour les petites et moyennes entreprises et institutions non encore dotées de programmes de maintenance.

Différentes formes du risque

- ▶ **Risque opérationnel:** incidence sur la capacité à fonctionner
- ▶ **Risque financier:** l'incidence sur la **protection** des fonds publics
- ▶ **Risque lié à la réputation:** l'incidence de perception négative, sur l'image, la confiance envers l'organisation, ses membres... et **vous !**
- ▶ **Risques professionnels:** santé et sécurité, causes physiques, chimiques, infectieuses, productivité, stress...
- ▶ **Risques sociétaux:** peut générer un risque de contamination, accidents biologiques ou bactériologiques, pandémie grippale, impact psychologique
- ▶ **Risques environnementaux, et autres.**

Grille de risque

Outil complémentaire dans la gestion d'un PDMA

Qualification du niveau de risque

Importance du dommage aux bâtiments (opérations)	
Priorité	Description
Sévère	Arrêt du service rendu et des équipements. Impacts majeurs sur l'intégrité des installations. Plan des mesures d'urgence requis.
Majeure	Dégradation importante du service rendu et du fonctionnement des équipements. Plan d'action essentiel au fonctionnement critique des activités.
Modérée	Conséquences importantes sur l'efficacité des systèmes non compensables par des mesures correctives. Dégradation de l'environnement (impacts sur la qualité air, eau, confort...).
Mineure	Efficacité réduite des systèmes en mesure d'être équilibrée par des investissements et une augmentation des dépenses opérationnelles.
Négligeable	Dommages négligeables sur les systèmes.

Qualification du niveau de risque

	Importance du dommage aux occupants
Priorité	Description
Sévère	Multiples conséquences graves et permanentes. Intervention pour maintenir la vie (accident grave) et éviter le décès
Majeure	Conséquence réelle et permanente sur l'occupant (accident grave). Atteinte à la personne (blessure ou incapacité permanente). Hospitalisation nécessaire
Modérée	Conséquence réelle sur l'occupant. Incapacité temporaire, hospitalisation nécessaire et/ou temps de traitement. Soins spécialisés ou non à prodiguer
Mineure	Conséquence appréhendée avec impact sur le traitement ou la prestation de service. Aucune surveillance nécessaire.
Négligeable	Incident sans conséquence sur les occupants

Qualification du niveau de risque

Importance du dommage aux bâtiments			Importance du dommage aux occupants	
Priorité	Description	Points	Description	Points
Sévère	Arrêt du service rendu et des équipements. Impacts majeurs sur l'intégrité des installations. Plan des mesures d'urgence requis.	5	Multiplés conséquences graves et permanentes. Intervention pour maintenir la vie (accident grave) et éviter le décès	5
Majeure	Dégradation importante du service rendu et du fonctionnement des équipements. Plan d'action essentiel au fonctionnement critique des activités.	4	Conséquence réelle et permanente sur l'occupant (accident grave). Atteinte à la personne (blessure ou incapacité permanente). Hospitalisation nécessaire	4
Modérée	Conséquences importantes sur l'efficacité des systèmes non compensables par des mesures correctives. Dégradation de l'environnement (impacts sur la qualité air, eau, confort...).	3	Conséquence réelle sur l'occupant. Incapacité temporaire, hospitalisation nécessaire et/ou temps de traitement. Soins spécialisés ou non à prodiguer	3
Mineure	Efficacité réduite des systèmes en mesure d'être équilibrée par des investissements et une augmentation des dépenses opérationnelles.	2	Conséquence appréhendée avec impact sur le traitement ou la prestation de service. Aucune surveillance nécessaire.	2
Négligeable	Dommages négligeables sur les systèmes.	1	Incident sans conséquence sur les occupants	1
		Note :		Note :
		5		2
Résultat Importance du dommage global (Valeur Sup ou max)		5		

Qualification du niveau de risque



PROBABILITÉ DE SURVENANCE			
Critères	Détails	Points	Description
Redondance des systèmes	Évaluer l'existence ou la qualité des systèmes de redondance	0	Inacceptable ou inexistant
		3	Tolérable
		6	Bon
		9	Excellent
Note:		9	
Entretien préventif (réalisé/prévu)	Évaluer le pourcentage d'entretien préventif réellement effectué par rapport au maximum réalisable.	1	0-24 %
		3	25-49 %
		6	50-74 %
		9	75-100 %
Note:		3	
Vétusté du système	Donner une appréciation de la condition générale du système et de sa capacité à assurer un bon service.	0	Inacceptable
		4	Tolérable
		8	Bon
		12	Excellent
Note:		4	
Normes	Vérifier si le système est conforme aux normes ou aux lois et règlements en vigueur.	0	Système non-conforme
		1	Conforme aux lois et règlements
		3	Conforme aux normes actuelles
Note:		3	
Arrêt d'équipements	Vérifier dans quelles mesures les équipements peuvent être arrêtés temporairement sans affecter le service.	0	Très difficile
		1	Difficile
		2	Modéré
		3	Facile
Note:		3	
RH (disponibilité et compétence)	Évaluer la disponibilité et la compétence des ressources humaines en fonction.	0	Inacceptable
		1	Tolérable
		2	Bon
		4	Excellent
Note:		0	
35 à 40 : Rare/Peu probable		1	
27 à 34 : Possible		2	
19 à 26 : Occasionnel		3	Total des points : 22
11 à 18 : Fréquent		4	Sur un total de : 40
1 à 10 : Très fréquent/Se produira certainement		5	

Qualification du niveau de risque

DÉTERMINATION DU RISQUE				
Importance du dommage	1: Négligeable 2: Mineure	3: Modéré 4: Majeur	5: Sévère	5
Probabilité de survenance	1: Rare/Peu probable 2: Possible	3: Occasionnel 4: Fréquent	5: Très fréquent/ /Se produira certainement	3
Niveau de risque	(Risque = Dommage * Survenance), de 1 à 25. Plus la valeur de R est grande, plus le risque est élevé.			15
1 à 3 :	Risque négligeable	8 à 12 :	Risque indésirable	
4 à 6 :	Risque acceptable	15 à 25 :	Risque inacceptable	

Le capital humain... Notre force!

Valorisation du capital humain

- ▶ Changeons l'attitude des gens
 - ▶ Changeons la dynamique des équipes
 - ▶ Changeons la culture des entreprises
-
- ▶ Objectifs... Instaurer des bonnes pratiques visant à:
 - Valoriser les individus
 - Maintenir un climat de travail propice à la créativité
 - Soutenir des relations de travail empreintes de respect
 - Favoriser une augmentation de la productivité et de la qualité
 - Assurer la mobilisation du personnel

Où vous situez-vous en terme de relations de travail ?

Esprit de confrontation



Climat de méfiance

- Culture du secret
- Rares efforts individuels
- Résultats inférieurs
- Climat de travail déprimant

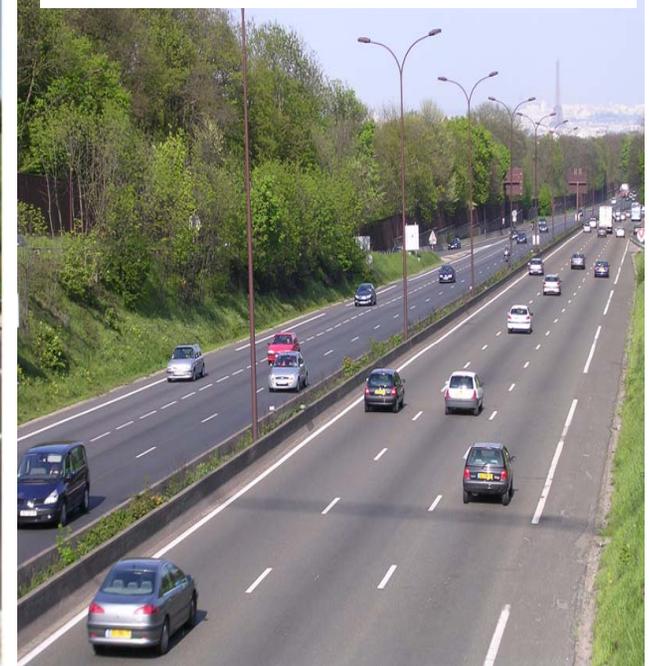
Il arrive qu'on tourne en rond



Climat d'indifférence

- Communication usuelle
- Travail de groupe
- Résultats moyens mais acceptée
- Climat d'individualisme

Esprit de collaboration



Climat de confiance

- Dialogue en permanence
- Performance en équipe
- Résultats supérieurs
- Climat de satisfaction

Valorisation du capital humain

▶ Pérennité d'une démarche

- L'engagement de la direction
- La crédibilité des gens impliqués à l'interne comme à l'externe (le responsable du suivi)
- La pertinence et la précision des objectifs
- La qualité des séances de travail

« Vous pouvez découvrir plus dans une personne en une heure d'action que dans un an de conversation » **Platon**

Potentiel énergie

- ▶ Hôtel de ville
- ▶ Bibliothèque
- ▶ Locaux communautaires
- ▶ Garage municipal
- ▶ Caserne
- ▶ Station de pompage
- ▶ Citerne (Château d'eau)
- ▶ Station d'épuration des eaux
- ▶ Aréna
- ▶ Terrain de jeux
- ▶ Éclairage de rue
- ▶ Feux de circulation
- ▶ Véhicules
- ▶ Horaire

Plan d'efficacité énergétique (PDEE)

- ▶ Mesure du potentiel d'efficacité énergétique
- ▶ Ciblage des interventions
- ▶ Rédaction du plan d'efficacité énergétique
- ▶ Outils de gestion énergie (MGE de l'AGPI)
- ▶ Outils de gestion financière (MGF de l'AGPI)
- ▶ Incitatifs financiers
- ▶ Bilan énergétique

Plan d'efficacité énergétique (PDEE)

- ▶ Il faut connaître son budget énergétique avant de cibler des économies à réaliser.
- ▶ Les informations obtenues doivent être présentées dans un format adapté au lecteur cible:
 - Responsable technique,
 - Comptable,
 - Administrateur

La comptabilisation de l'énergie

- ▶ Selon la taille de la municipalité, la comptabilisation de l'énergie peut prendre plusieurs formes:
 - Par bâtiment;
 - Par source d'énergie;
 - Par utilisation (Chauffage, Climatisation, Air comprimé, Éclairage, etc.);
 - Par unité fonctionnelle (Administration, Loisirs, Aqueduc, Traitement des eaux, etc.)

Pourquoi s'intéresser à l'efficacité énergétique ?

Pourquoi s'intéresser à l'efficacité énergétique ?

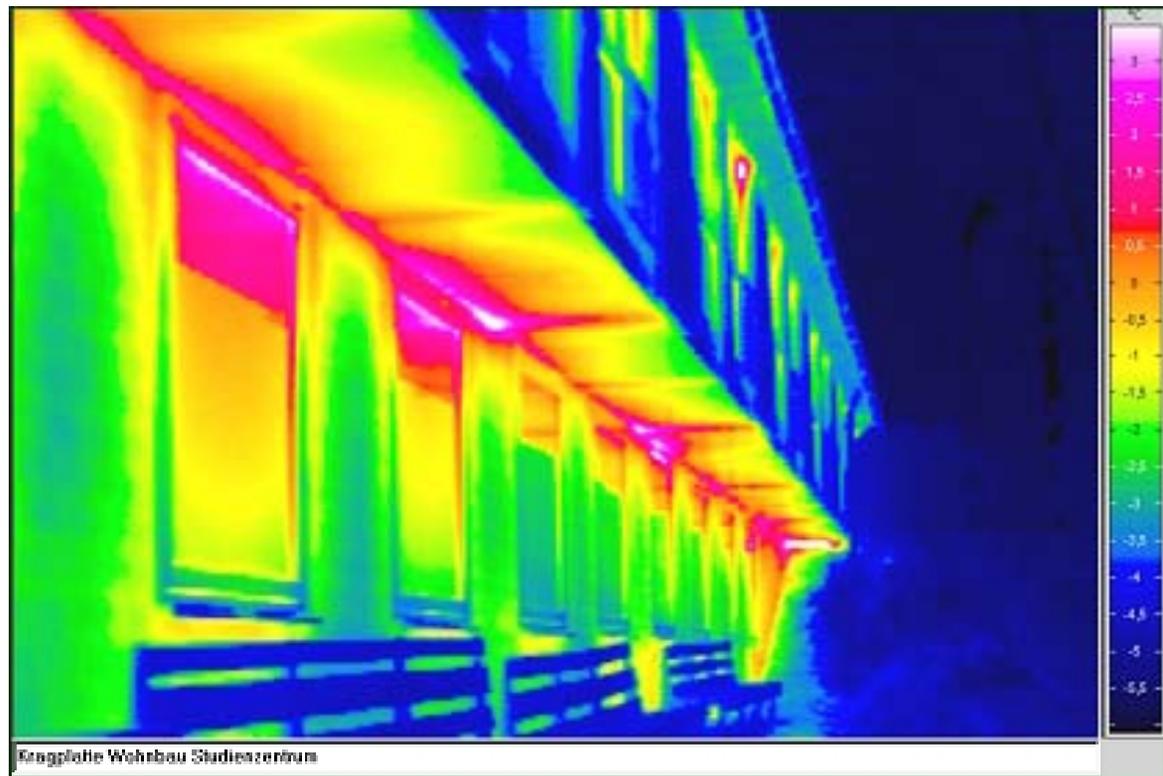
- ▶ Pour contrer la vétusté:



Pourquoi s'intéresser à l'efficacité énergétique ?

- ▶ Pour contrer la vétusté:

Éliminer le gaspillage énergétique



Pourquoi s'intéresser à l'efficacité énergétique ?

La stratégie énergétique du Québec:

- ▶ Des objectifs à atteindre
- ▶ Reddition de compte

Mais aussi...

- ▶ Des incitatifs intéressants

Pourquoi s'intéresser à l'efficacité énergétique ?

Projet de loi no 32:

- ▶ Loi favorisant le maintien et le renouvellement des infrastructures publiques (Date de la sanction : 21 décembre 2007)
 - s'assurer que les investissements de l'État dans les infrastructures publiques **soient faits conformément aux meilleures pratiques de gestion** et de manière transparente et qu'il y ait une répartition adéquate de ces investissements entre ceux relatifs à l'entretien des infrastructures et ceux relatifs à leur développement.

...responsabilisation des gestionnaires,
favoriser la performance et
une gestion axée sur les résultats

Des solutions existent

- ▶ Les techniques d'efficacité énergétique sont maîtrisées depuis plusieurs années.
- ▶ Des mesures simples et à faible coût ont un impact important sur les budgets énergétiques.
- ▶ Les nouvelles technologies permettent de réduire les besoins énergétiques tout en améliorant le confort des

